

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

GRANDE CHANCELLERIE DE  
L'ORDRE NATIONAL

-:-:-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A NNEE 1963 -Ø- N°222/PR-CH.

Décret portant promotion, à titre  
exceptionnel, dans l'Ordre National du Dahomey

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL,

- VU la Loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962 ;
- VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Est promu, à titre exceptionnel, au Grade d'Officier dans l'Ordre National du Dahomey, pour services rendus à la Nation, rang du 4 Mai 1963 :

Mr Bertrand DAGNON, Administrateur des Affaires d'Outre-Mer, Secrétaire Général de l'Union Africaine et Malgache, mort en service commandé le 4 Mai 1963 - Chevalier du 1er Août 1962 -

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 9 Mai 1963

Par le Président de la République,  
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.,

Hubert MAGA

M. S. COULIBALY

Ampliations :

|                         |    |            |   |
|-------------------------|----|------------|---|
| PR .....                | 15 | SGG .....  | 4 |
| MAE .....               | 5  | JORD ..... | 1 |
| Grande Chancellerie ..  | 10 |            |   |
| Secrétariat Gal. U.A.M. | 1  |            |   |